Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 51 (1913)

Heft: 41

Artikel: Régime lacté

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-209859

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences. ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 11 octobre 1913:† Louis Pelet. — Boutade. — L'étai onna caietta (Marc à Louis). — L'accord heureux (Pierre d'Antan). — Boutades. — Les premiers vaudois (Fin). — Boutade. — Qu'en dites-vous, Mesdames? — La redingote grise. — Boutade. — Le fils de sa seigneurie (A suivre) (Adolphe Villemard). — Boutades.

† Louis Pelet.

Jeudi après-midi, à Lausanne, des centaines de personnes ont rendu les derniers honneurs à M. Louis Pelet, ancien directeur de l'Ecole cantonale de commerce. Le défunt était connu dans tout le canton, et il connaissait chacune de nos 388 communes. On a pu lire dans les quotidiens les services qu'il a rendus au cours des cinquante années qu'il consacra à l'enseignement public, comme instituteur à Mont-la-Ville, et à Lausanne, puis comme maître d'arithmétique et de comptabilité à l'ancienne Ecole industrielle cantonale, enfin comme directeur de l'Ecole de commerce.

M. Louis Pelet incarnait le type du Vaudois de la vieille roche, du Vaudois à la fois bonhomme et fin, simple, cordial, jovial. Il fut de tout temps un ami dévoué du Conteur, et il lui a maintes fois envoyé quelque bon mot entendu dans ces charmantes réunions d'amis, où l'esprit jaillit tout naturellement et qu'il égayait de ses saillies ou de ses chansons.

En fait de chansons, le défunt goûtait particulièrement celle dont voici le refrain :

Un grain de blé vaut mieux qu'un grain de poudre et il l'entonnait de toute son ame de pacifique. Il avait raison, le vieux chanteur, et le monde n'irait que mieux si les grandes et les petites puissances pensaient comme lui et comme le chansonnier.

Nous conserverons le souvenir de cet homme aimable, dont l'âge n'avait pas altéré la belle humeur; de ce Vaudois qui était attaché si profondément à son pays et qui lui a été utile en restant un modeste jusqu'au bout.

Au tribunat. — Un avocat a la déplorable habitude d'employer de très longs mots qu'il met une heure à prononcer, tels que : incontestablement, indubitablement, inévitablement.

Au cours d'une de ses plaidoieries, un juge murmure à l'oreille de son voisin :

— En voilà un qui de deux mots n'a jamais su choisir le moindre.

L'ÈTAI ONNA CAIETTA

o menistre de Mollie-Pantet reincontre l'autra vèpra Pierro Derbon, que lâi dit dinse:
— Eh! l'è vó, monsu lo menistre! Que ie su conteint de vo vère. Justameint, voliavo vo dèmanda: Craide-vo que pouaisso fère batsî demeindze que vint?

— Ma, l'è bin su! que lâi repond lo brâvo menistre, on pâo batsî tote lè demeindze, hormi lo dzo dau djonno, qu'on è dza bin prau grand teimps âo prîdzo.

— Eh bin! se cein vo fâ rein, i'amènerî la bouîbetta po duve z'hâore.

— Quemet? po duve z'hâore? Ma lo prîdzo l'è à onje hâore et on batse à mîdzo.

— Vãi mâ, vu vo dere, monsu lo menistre; po mîdzo i'é on parrain que pâo pas ître quie. Crâide-vo que po duvé z'hâore l'affére n'âodrâi pas?

— L'è que... po duve z'hâore!... l'è galèzameint eimbéteint. Sarâi lo premî coup! Batsî à duve z'hâore... On verra.

— Cein m'arreindzerâi bin, monsu lo menistre.

— Na pas mé, einfin on verra...

— Sarâi vito fé, vo n'arâi pas fauta de dere tote lè prèïre.

— On verra, que vo dio.

— On verrat, so lai repond Pierro Derbon, que na ma fai, monsu lo menistre, n'è pardieu pas on verrat, l'è onna caïetta!

MARC-A LOUIS.

L'accord heureux.

Las de se faire la guerre Bacchus et le dieu d'amour Burent dans un même verre Et firent la paix un jour. O jour aigre de mémoire! Depuis cet accord heureux L'Amour nous permet de boire Et Bacchus d'être amoureux.

Pour gage, au dieu de la treille, L'Amour donna son flambeau; Bacchus donna sa bouteille Pour rendre l'accord plus beau O jour aigre de mémoire! Depuis cet échange heureux, L'Amour nous invite à boire Bacchus nous rend amoureux.

(Communiqué par Pierre d'Antan.)

Pas si bœuf! — C'était à Paris.

Il y avait dernièrement un bœuf qu'on amenait tous les jours à Paris pour le vendre, sans qu'il pût trouver d'acheteur.

C'était d'autant plus désagréable que ces bestiaux ont le rouge en horreur, et qu'il rencontrait trop de gens décorés de la Légion d'honneur.

L'autre jour encore, ce bœuf veut se jeter sur un monsieur qui avait quelque chose à la boutonnière.

Il se précipite, et s'arrête tout à coup, inclinant la tête en signe d'excuse.

Ce monsieur était simplement officier d'Académie.

Régime lacté. — Le docteur X... raconte qu'il obtient des résultats merveilleux du régime lacté. Seulement, il conseille à ses clients d'alterner la nature du lait, tantôt chèvre, tantôt vache, tantôt ânesse.

— Mais alors, conclut son interlocuteur, vos malades vont toujours de *pis* en *pis*, pour se porter de mieux en mieux.

LES PREMIERS VAUDOIS

 ${\rm IV}\ (Fin).$

MÉMOIRE

ADRESSÉ A S. M. I. CATHERINE II

PAR F.-C. DE LA HARPE.

en réponse à la dénonciation de Messieurs de Berne, contre le lieutenant-colonel Fréderic-César de La Harpe, Instituteur de LL. AA. II. les Grands-Ducs de Russie, transmis à Messieurs de Berne, en 1791.

Les enlèvements successifs de citoyens, et les procédures secrètes et arbitraires, que protégeoit le militaire, montrant que l'empire des lois avoit cessé, plusieurs citoyens respectables ont dû fuir, pour se soustraire à des actes de vengeance, que des juges intéressés à leur perte, exerçoient sous la protection de 4000 bayonnettes.

Mr. de Yens, mon parent, a continué d'habiter son château, qui n'étoit qu'à 200 pas de la maison, où les commissaires-inquisiteurs ont tenu leurs séances, jusques au jour, où MM. Rosset de Rochefort, et Muller, seigneurs de la Mothe, deux citoyens notables, venus de Lausanne sous la bonne foi, ont été enlevés. 1200 hommes étoient commandés pour l'enlever dans la nuit, et des barques armées devoient le déposer dans les souterrains de Chillon. Des étrangers de distinction n'ont pas même échappé à ces violences, qui ont fait, à l'instant, baisser de 20 pour 100 le prix des terres, et ont été terminées par une amende honorable publique, à laquelle les députés des villes, ont été forcés de se soumettre, à Lausanne.

J'étois loin de prévoir ces outrages, mais j'avois prévu une exécution militaire; aussi, telle fut mon indignation, en voyant l'insouciance de mes compatriotes, que j'aurois souhaité les aîles du vent, pour aller leur révéler les dangers qui les menaçoient, pour leur indiquer leurs ressources, ainsi que les moyens de repousser avec succès, une agression aussi injuste.

Pour résumer. Ce n'est pas moi qui excitai, ci-devant, les villes à réclamer contre les impositions ruineuses appelées droits de péages. Les requêtes et les mémoires provoqués par les impositions arbitraires de 1781 et 1782, ont été rédigés, sans ma participation; et je n'ai point souffle aux sujets, officiers dans les régimens Ernst, Rochmondet et May, en France, en Piémont, et en Hollande, les requêtes qu'ils ont présentées, pour obtenir que les 236 familles bourgeoises de Berne, ne s'attribuassent plus exclusivement, les trois quarts des compagnies, et des places d'officiers, tandis que les 80,000 familles sujettes, sont forcées de se contenter du quart restant.

J'ai appris, par les papiers publics seulement, que les villes avoient réclamé, contre les enlèvemens et les procédures arbitraires. Je suis, enfin, complètement étranger aux fêtes des 14 et 15 Juillet, ainsi qu'à tout ce qui a suivi; d'où